

**DEMANDE DE VERSEMENT DU SOLDE DE L'INDEMNITÉ DE
CHANGEMENT DE RÉSIDENCE (ICR)**

à adresser complétée et signée à l'adresse suivante :

voy-expat.aefe@diplomatie.gouv.fr

Nom d'usage et pays d'affection à préciser impérativement dans « Objet du message ».

MOTIF DE LA DEMANDE DU VERSEMENT DU SOLDE DE L'ICR :

NOM D'USAGE ET PRÉNOM :

MATRICULE AEFE :

ADRESSE PERSONNELLE
COMPLÈTE EN FRANCE :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

ADRESSE MÉL. :

ANCIENNE SITUATION :

DERNIER EMPLOYEUR :

POSITION ADMINISTRATIVE :

FONCTION :

DERNIER ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE :

CODE POSTAL :

VILLE :

PAYS :

SITUATION ACTUELLE :

NOUVEL EMPLOYEUR :

POSITION ADMINISTRATIVE :

FONCTION :

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE :

CODE POSTAL :

VILLE :

PAYS :

Je demande que l'AEFE se libère de la somme à laquelle je peux prétendre en application de la réglementation en vigueur, en faisant porter son montant à mon compte bancaire dont les références figurent sur le **relevé de coordonnées bancaires que je joins à la présente demande.**

Signature du demandeur

Fait à

le

CONDITIONS À REMPLIR POUR OBTENIR LE VERSEMENT DU SOLDE

- Le dossier doit être présenté dans un délai de 6 mois suivant la date de prise ou la cessation de fonction.
- Le montant des dépenses doit atteindre les deux tiers du total de l'indemnité de changement de résidence (80 % + 20 %).
- Le dossier ainsi que toutes les pièces justificatives doivent être transmises par courriel à l'adresse voy-expat.aefe@diplomatie.gouv.fr au format « PDF ».

Liste de **toutes** les pièces indispensables à la prise en compte de vos droits et à joindre obligatoirement à votre demande

- **Attestation de présence en poste des membres de la famille** (établie par la cheffe ou le chef d'établissement) sur le lieu d'affectation ;
- **Facture originale et acquittée du transporteur** (mention acquittée, accompagnée du cachet et de la signature du transporteur) ;
- **Lettre de voiture internationale** (transport routier ou par voie ferrée) **ou lettre de transport aérien ou document douanier attestant la réalité du transport ou connaissance maritime à demander auprès du transitaire.**
- **Relevé d'identité bancaire** (impératif).

Attention, tous les justificatifs établis en langue étrangère doivent être accompagnés d'une traduction en langue française.